

Celse et la médecine à Rome.

Contributors

Laboulbène, A. 1825-1898.

Publication/Creation

[Place of publication not identified] : [publisher not identified], [1884]

Persistent URL

<https://wellcomecollection.org/works/f6jymd5d>

License and attribution

This work has been identified as being free of known restrictions under copyright law, including all related and neighbouring rights and is being made available under the Creative Commons, Public Domain Mark.

You can copy, modify, distribute and perform the work, even for commercial purposes, without asking permission.



Wellcome Collection
183 Euston Road
London NW1 2BE UK
T +44 (0)20 7611 8722
E library@wellcomecollection.org
<https://wellcomecollection.org>

M-36

AA

CELSE

ET LA

MEDECINE A ROME

B. xxiv. Cel

Celse et la Médecine à Rome. 5305

FEUILLETON

Messieurs,

L'année dernière, à pareille époque, je vous faisais pressentir l'invasion du choléra épidémique en Europe; mes craintes étaient malheureusement trop fondées. Le fléau indien après avoir frappé ses premiers coups à Toulon s'est étendu, en France, sur le littoral méditerranéen et la base des Pyrénées, d'autre part en Italie et en Espagne. De plus, il a été signalé récemment à Yport, près de Fécamp, ainsi qu'à Nantes; il est à Paris. J'aurai soin, dans les circonstances actuelles, de vous parler du passé et du présent de la redoutable pandémie et d'appeler votre attention d'une manière spéciale sur la prophylaxie et sur le traitement.

Je vais vous exposer pendant un semestre *l'histoire des principales découvertes en médecine et en chirurgie*. Vous apprécierez comment elles se sont produites et quelles difficultés il a fallu surmonter pour que la vérité arrive au jour, après des périodes d'erreur et de tâtonnement. Pour rendre à chacun sa part de mérite ou de gloire, je vous présenterai la biographie de plusieurs penseurs et travailleurs des temps anciens et modernes.

Je vous montrerai les ouvrages qu'ils ont laissés et qui sont des monuments impérissables.

Depuis quelques mois la Faculté a vu se produire dans ses rangs deux vides regrettables. Le professeur Adolphe Wurtz nous a été enlevé plein de force et d'activité. Vous connaissiez tous son infatigable ardeur et sa bienveillance. Wurtz avait une autorité incontestée, il s'est illustré par la découverte des urées composées, des premiers alcoïdes artificiels. Ses travaux ont contribué largement aux progrès de la chimie et de la physiologie; ses écrits ont exposé d'une manière élégante et claire la théorie atomique.

Nous possédons encore M. le professeur Léon Gosselin, mais vous ne le trouverez plus dans les salles de clinique et à l'amphithéâtre de la Charité, car il a pris prématurément sa retraite. Qu'il me soit permis d'adresser de cette place, en votre nom et au mien un respectueux et affectueux souvenir à notre cher et excellent maître. Si l'écho de mes paroles parvient jusque à lui, qu'il lui apporte le témoignage de notre vive sympathie et nos vœux pour le rétablissement de sa santé. Que sa voix autorisée se fasse entendre longtemps encore à l'Institut et à l'Académie de Médecine!

Vous avez deux nouveaux maîtres, pleins de talent, de zèle et d'avenir. Je souhaite la bienvenue à mes chers collègues et amis les professeurs Odilon Lannelongue et Armand Gautier.

Vous savez que j'ai pris pour habitude, dans une première leçon, de résumer une époque importante de l'histoire de la médecine. Je vous parlerai aujourd'hui de Celse et de ses œuvres. Celse est un auteur de premier ordre; son traité est la première collection médicale qui nous soit parvenue, quatre siècles après les livres hippocratiques.

Il nous a fait connaître une grande partie de ce que nous savons, non seulement sur l'état de la médecine et de la chirurgie à Rome, mais encore en Grèce et surtout à l'École d'Alexandrie.

Suivez sur cette carte la marche de notre science depuis les écoles rivales de la grande Grèce/Cos dans son île, et Cnide sur le continent. La médecine émigre une première fois vers Alexandrie, si bien placée entre l'Asie et l'Afrique, capitale des contrées conquises par le macédonien Alexandre, le disciple d'Aristote. C'est là que les progrès de l'anatomie donnent une impulsion incomparable et une hardiesse étonnante à la chirurgie alexandrine. Puis, l'Égypte étant devenue une province romaine, la médecine émigre une seconde fois et vient à Rome, nouvelle capitale du monde.

Mais avant l'arrivée des médecins grecs, les Romains avaient-ils une médecine autochtone? Nous examinerons soigneusement cette question. Je puis vous assurer, dès à présent, que les médecins en renom/qui ont exercé à Rome, étaient tous Grecs de naissance et si leurs noms ont été latinisés ou s'ils ont pris des noms nouveaux, c'est par suite du droit de cité qu'ils avaient acquis.

Celse et Pline sont deux historiens et deux auteurs médicaux remarquables; le premier résumant en un beau langage la médecine ancienne, le second patient compilateur, d'un style énergique, rapportant d'innombrables extraits d'anciens médecins et de formules, de recettes populaires. Nous devons à leur érudition une foule de renseignements qui sans eux eussent été absolument perdus. Étudions particulièrement l'œuvre de Celse.

Et d'abord que savons-nous du célèbre auteur latin? Me sera-t-il possible de vous raconter sa vie, d'insister sur les épisodes de sa carrière, de vous dire comment il a composé ses ouvrages? Non, Messieurs, Celse n'est qu'un surnom/Celsus, qui signifie élevé, haut, grand, et nous ne savons ni où il est né, ni où il a vécu. Il y a plus, on discute sur la profession qu'il a exercée; était-il médecin, légiste, agriculteur, rhéteur? A-t-il suivi les armées romaines? A-t-il été secrétaire d'un prince? Toutes ces suppositions ont été faites, en définitive, elles prouvent une seule chose, c'est que rien de sûr ne nous est connu concernant la personne de Celse. Actuellement, au lieu d'accroître la somme de notions que nous possédons sur lui, nous arrivons à la restreindre.

Cherchons néanmoins à connaître le vrai nom, la patrie de Celse, les ouvrages qu'il a composés.

On lit sur la plupart des éditions du *Traité de la Médecine, de re medica*, ainsi qu'en tête de plusieurs manuscrits, mais les moins anciens: *Aurelius Cornelius Celsus*. Rhodius et après lui Daniel Leclerc ont douté que Aurelius étant un nom de famille eût pu être employé comme prénom. Jamais dans les habitudes romaines les deux noms des familles Aurélie et Cornélie n'auraient été réunis ensemble. Beaucoup de manuscrits portent la lettre A; Leclerc pensait que le mot Aurelius avait dû être mis, d'après cette initiale, et répété d'édition en édition. L'examen d'un manuscrit trouvé au Vatican et plus ancien que tous les autres nous a donné le véritable prénom de Celse: *Aulus*. Enfin, Bianconi montre que le prénom Aulus était très commun dans la famille Cornélie. Les trois noms en usage chez les romains libres font penser que Celse n'était pas d'une origine obscure. On sait que pendant la dictature de Sylla plusieurs milliers de personnes furent autorisées à prendre le nom de Cornelius. J'ajouterai que Columelle et Pline qui citent souvent Celse le désignent sous le nom de *Cornelius Celsus*. Au reste, Celsus était un surnom répandu. Beaucoup de personnages ayant marqué dans les sciences, le droit, la rhétorique, l'ont porté. Celse ayant écrit sur tous ces sujets, a été confondu facilement par ses biographes avec des auteurs différant de lui par leur position et même par le temps où ils vivaient.

Quelle est la patrie de Celse? Ludovico Ricchieri, latinisé sous le nom de *Cælius Rhodiginus* et qui écrivait au commencement du xvi^e siècle, a dit que Celse était de Vérone, sans donner de motifs suffisants et parce que les habitants de cette ville reven-

acquiescent l'honneur de l'avoir pour compatriote. Kuhnholz, avec Rousseus et Fabricius, ont regardé Celse comme romain de naissance, mais en avouant qu'ils n'ont aucun document authentique à cet égard. Il paraît probable que Celse a séjourné à Rome.

A quelle époque Celse a-t-il vécu? On a parlé des règnes d'Auguste, Tibère, Caligula; Rhodius, dans sa *Vita Celsi*, de Néron jusqu'à Trajan, de l'an 68 jusqu'à l'an 98 de notre ère. Cette opinion est insoutenable. Pline l'Ancien, mort en 79, pendant l'éruption du Vésuve, a commencé son XXIX^e livre en disant que personne n'avait écrit en latin sur la médecine, et on pourrait conclure qu'à ce moment-là, Celse n'avait rien produit. Mais, remarquez-le bien, Pline a cité à plusieurs reprises l'ouvrage de Celse, en se contredisant lui-même, à moins que Pline ne regardât point Celse comme médecin, ce qui est encore plus probable.

Bianconi fait Celse contemporain de Tibère; il s'appuie sur le témoignage de Columelle, qui appelle Celse « un homme de son temps, *nostrorum temporum vir* ». Mais Columelle dit de lui-même qu'il était vieux en composant son ouvrage. Il est certain pour moi que Celse a écrit pendant la première moitié du siècle d'Auguste; son style est regardé comme étant de cette époque par tous les littérateurs.

Celse parle de Thémison comme d'un auteur qui l'a précédé depuis peu, *nuper*; enfin, il ne dit rien d'Antonius Musa, médecin d'Auguste, qui avait, dit-on, sauvé l'empereur et qui était quelque peu chef d'école. Il avait traité par l'eau froide une maladie de foie du souverain; or, Celse dit expressément que, pour les maladies du foie, rien n'est mauvais comme les remèdes froids, et il conseille les remèdes chauds. Certainement, Celse se fut expliqué d'une autre façon s'il avait écrit après la maladie d'Auguste, qui eut lieu l'an 22 avant Jésus-Christ, ou en 731, depuis la fondation de Rome.

Il faut que je vous fasse distinguer Cornelius Celsus des autres auteurs avec lesquels il a été confondu. Pour soutenir son opinion, Bianconi, *de Celsi ætate*, attribue à un Celsus qui faisait partie de l'entourage de Tibère, le Traité de la médecine. Or, ce Celsus, allant aux armées d'Orient avec le futur tyran, était l'ami d'Horace, qui nous en a fait connaître le vrai nom; il s'appelait *Celsus Albinovanus*. Les raisons données par Bianconi ne sont donc pas acceptables.

Notre Celsus n'est pas le philosophe épicurien de ce nom qui fut célèbre sous Marc-Aurèle; ni le jurisconsulte Juventius Celsus, condamné à mort sous Domitien; ni un Celsus, pareillement jurisconsulte, qui vécut sous Trajan.

Aulus Cornelius Celsus est absolument distinct d'Apuleius Celsus. Apuleius, plus jeune, était Sicilien et avait composé un antidote contre la rage. Il avait été, à la fois, le maître de Scribonius Largus, médecin de Claude, ainsi que de Vectus Valeps, un des favoris de Messaline et mis à mort en même temps qu'elle.

Je vous ferai connaître une curieuse inscription relative à Marcus Livius Celsus, qui reçut le titre d'archiâtre et qui était secrétaire d'une Ecole de médecine, *tabularius scholæ medicinæ*. Marcus Livius Celsus est postérieur aux deux Celsus médicaux qui viennent de nous occuper: Aulus Cornelius et Apuleius.

Nous arrivons maintenant à rechercher l'ensemble des ouvrages de Celse et à décider s'il était médecin. Cette dernière question doit vous surprendre; elle a soulevé des controverses; elle est de plus en plus résolue négativement — vous entendez bien, négativement — par des autorités considérables dont je partage l'avis.

Vous savez déjà que Celse a écrit sur un grand nombre de sujets. Quelle idée peut-on se faire de l'œuvre dans son ensemble? Nous pouvons les comparer à une sorte d'encyclopédie, à un résumé des connaissances humaines. Le titre de la collection devait être: *Artes, Libri artium*, ou *De artibus*. Après le traité *de re rustica*, en cinq livres, venait le traité *de re medica* en huit livres. Un traité sur la rhétorique, probablement en sept livres, devait suivre et d'autres leur succédaient, mais dans un ordre que nous ignorons. Nous n'en savons pas le nombre exact; il y en avait un sur le droit, un autre sur la philosophie, un sur l'art militaire.

Tous ces traités étaient du même auteur, et non de divers Celsus. Nous en avons la certitude par Columelle, Quintilien, Végèce, qui tous s'accordent à citer comme auteur unique: Cornelius Celsus,

✓ i
/ n

5
nables et adoptés par l'usage, mais qui « n'ont pas même l'excuse d'être employés par les personnes qui parlent avec une certaine retenue » (liv. VI, chap. XVIII, p. 447). Toutefois, cette considération ne le détourne pas d'écrire « parce qu'il veut embrasser tout le cercle des connaissances qu'il regarde comme salutaire, ensuite parce qu'il importe surtout de répandre dans le public, le traitement des affections que chacun ne montre à autrui qu'avec une extrême répugnance » (loc. cit. p. 447). Vous voyez nettement à qui s'adresse le Traité de la médecine, au public et non aux médecins proprement dits.

Celse ne pratiquait pas l'art médical, il s'élève contre les médecins intéressés, qui exercent en vue du gain (liv. III, chap. IV, p. 146) et qui voient trop de clients. Il vaut mieux avoir, dit-il expressément (liv. I, p. 39) pour médecin un ami qu'un étranger. *utiliorem tamen medicum esse amicum quam extraneum.*

Remarquez, Messieurs, qu'en ne donnant pas à Celse la qualification de médecin nous revenons aux idées anciennes. Personne dans l'antiquité, ni même au moyen âge, n'a rangé Celse parmi les médecins romains. Pline qui a cité plusieurs fois Cornelius Celsus le place parmi les *auctores* et jamais parmi les *medici*. Aucun auteur médical n'a parlé de lui, ni chez les Grecs, ni chez les Latins. Galien et Cœlius Aurelianus; Aétius, Oribase et Paul d'Egine gardent un silence absolu qui serait inexplicable si Cornelius Celsus avait été médecin et avait écrit pour des médecins. Le traité de *re medica* faisait partie d'une encyclopédie pour les gens du monde, destinée au public en général, aux philiâtres en particulier. /iu

Lorsque le Traité de Celse sur la médecine, le seul qui nous soit parvenu, fut imprimé puis répandu, on le trouva si parfait et tellement supérieur à ce qu'on possédait en langue latine sur les sciences médicales qu'il fut admis d'emblée parmi les classiques du premier ordre. On ne s'inquiéta pas de savoir si l'auteur était un praticien, voué à la profession médicale. Puis on s'aperçut que l'auteur du Traité de la médecine était le même Cornelius Celsus de Columelle, de Quintilien et de Végèce et alors d'un commun accord les savants reconnurent que Celse n'était pas médecin. /g

6
Les *rudits* conservaient cette opinion, tandis que les médecins qui lisaient, qui étudiaient Celse, ne pouvaient imaginer et admettre que l'auteur le plus exact, le mieux renseigné qu'ils avaient entre les mains, n'eût pas été un homme du métier. Daniel Leclerc, Schulze et la plupart des historiens médicaux qui suivirent, partagèrent et propagèrent cette idée; dix-sept siècles après Celse, on a pensé, pour la première fois, qu'il était médecin, mais nous devons aujourd'hui, avec Van der Linden, Bianconi, Dezeimeris, Broca, Daremberg, reconnaître le contraire.

Celse était donc un compilateur, mais un compilateur de génie. Si le Traité de la médecine ne renferme presque rien d'original, s'il est une traduction des Grecs avec les réflexions de l'auteur, fort sensées, fort justes le plus souvent, ne nous étonnons pas que ceux qui avaient sous les yeux les sources où Celse avait puisé ne l'aient pas cité.

Cornelius Celsus, très instruit, n'était pas plus médecin qu'agronome ou guerrier. C'était un ami des sciences, un de ces philiâtres indiqués par Galien, qui soit à Alexandrie, soit à Rome, et plus tard en Italie ou dans les Gaules, s'instruisaient des choses de la médecine dans les livres plutôt qu'au lit des malades. Les philiâtres discou- /p
raient médicalement, ils pouvaient traiter leur famille et leurs amis, comme le verrons faire à Caton le censeur. Celse n'a pas été un praticien occupé, ni un simple amateur. Sans expérience chirurgicale, il expose admirablement, mais il décide rarement et se laisse guider par son bon sens surtout dans les questions touchant à l'hygiène.

On a dit de Cornelius Celsus qu'il était le Cicéron des médecins. Cette appellation me paraît inexacte, elle pourrait, avec plus de justesse, s'appliquer à Pline. Au contraire, la qualification d'Hippocrate latin me paraît bien mieux caractériser Celse.

Le Traité de Celse, *de re medica*, comprend huit sections ou livres divisés en chapitres et sous-divisés en paragraphes. La chirurgie, quoique moins étendue a été, de la part des traducteurs français, l'objet de soins particuliers avec accompagnement de figures et représentations d'instruments. Sans la négliger, je tiens à insister sur la médecine proprement dite.

Le premier livre de la médecine est le sixième de l'ouvrage général *des Arts*. C'est, en quelque sorte, un résumé d'hygiène, qui s'ouvre par une préface, *præfatio* ou *proœmium*, des plus remarquables, par un aperçu historique et la recherche de la meilleure doctrine médicale.

Les littérateurs ont célébré, comme les médecins, ce *proœmium* qui a été qualifié d'admirable, dans lequel Celse a exposé l'histoire de l'art médical depuis les temps anciens jusqu'à son époque, en citant Esculape, mis au rang des dieux, ses deux fils Podalire et Machaon; les philosophes Pythagore, Empédocle et Démocrite, très versés dans la médecine; Hippocrate, de Cos, remarquable par le savoir et l'éloquence, qui sépara la médecine de la philosophie, c'est-à-dire qui l'affranchit de la tutelle des philosophes. Depuis lui, Dioclès de Caryste, puis Praxagore et Chrysippe exercent notre art. Cela nous fait connaître l'Ecole d'Alexandrie avec Hérophile et Erasistrate: c'est, dit-il, à cette époque, que la médecine fut divisée en trois parties. Enfin, il parle de ses prédécesseurs immédiats et de ses contemporains.

Dans son examen des doctrines médicales, Celse discute tour à tour le dogmatisme hippocratique, scrutant la nature même des choses; l'empirisme, rejetant le raisonnement et n'admettant que les expériences, et le méthodisme, introduit par Asclépiade et auquel Thémison « a tout récemment, dans sa vieillesse, apporté quelques modifications ». Quoi qu'on en ait dit, et le texte sous les yeux, vous verrez que Celse n'est pas tendre pour les méthodistes, bien qu'il cite et qu'il adopte plusieurs fois les opinions d'Asclépiade. Avec une sagacité rare, Celse réfute tour à tour les hypothèses exagérées des dogmatiques, les illusions des empiriques, mais aussi les prétentions outrées méthodiques qui n'admettent « que les caractères communs des maladies, caractères qui sont de trois sortes: le resserrement, le relâchement et un état mixte ». Celse déclare qu'il veut le raisonnement appuyé sur l'expérience; son avis sans adhérer à l'une ou à l'autre doctrine, ne s'éloigne trop d'aucune d'elles, et tient, en quelque sorte, le milieu entre les sentiments extrêmes » retenant de chacune ce qu'il y a de meilleur. Il n'est donc ni dogmatiste, ni empirique, ni méthodiste; étant tout cela, il conservera en tout temps sa liberté de penser, mais il ne s'enrôlera sous aucune bannière particulière.

Je dois vous faire remarquer la division de la médecine indiquée par Celse. Des controverses nombreuses se sont élevées à ce sujet; voici le texte: « La médecine fut divisée en trois branches (*partes*); l'une guérissait par le régime, l'autre par les médicaments, la troisième par des opérations manuelles. La première reçut des Grecs le nom de *δαιτητική*, la seconde celui de *φαρμακευτική*, la troisième celui de *χειρουργική* ». (Liv. I, Préface, p. 23, édit. Védrenes). Pour Daniel Leclerc, Sprengel, Haller, Choulant, et le plus grand nombre des historiens, ce passage prouverait une division de la médecine en trois branches répondant à trois catégories de praticiens traitant les malades, les uns par l'application du régime suivant l'extension ancienne de ce procédé, les autres employant les médicaments extérieurs, les derniers pratiquant les opérations. Hocker émet une opinion moins exclusive et qui me paraît juste; d'après lui, cette division de la médecine en trois parties ne devait pas fournir trois classes d'hommes de l'art, mais il résultait de ce partage que chacun s'attacha plutôt à l'une des branches qu'aux autres et contribua de la sorte à un perfectionnement spécial.

Pour se former une opinion impartiale à cet égard, il nous faut rechercher dans Celse comment il expose et comprend la division de la médecine. Or, la moitié de son Traité, soit les quatre premiers livres, correspond ainsi que nous le verrons bientôt aux mala-

19
Chap
P.

dies internes, à celles qui relevaient du régime (diététique). Dans les livres intermédiaires se trouvent les maladies externes exigeant l'emploi des topiques et des moyens extérieurs (pharmaceutique). Les derniers livres exposent ce que nous appelons la médecine opératoire (chirurgique ou chirurgie). Mais notez, dès à présent, ce fait qui vous frappera, les matières de chacune des sections ne sont pas nettement séparées, elles sont fort souvent mélangées entre elles. De plus, l'auteur dit expressément, dans l'exposé de sa pharmaceutique / « Il importe avant tout de savoir que toutes les parties de la médecine sont tellement liées entre elles qu'il est impossible de les séparer entièrement et que chacune tire son nom du système curatif auquel elle demande le plus. Par exemple, celle qui traite par le régime emploie quelquefois les médicaments; de même, celle qui lutte, à l'aide de ces derniers, doit aussi faire intervenir le régime, dont l'utilité est d'un grand secours dans tous les maux qui affligent le corps. » (Liv. V, ~~Celse~~, édit. Védrenes.) Nous devons conclure, par Celse lui-même, qu'il s'agit, en définitive, d'une division scientifique et nosologique des maladies, fondée sur la thérapeutique, ayant pour but de permettre une classification plus ou moins régulière, malgré des empiètements nombreux et réciproques des trois sujets d'études. D'ailleurs, l'histoire nous montre les médecins de l'antiquité grecque, illustres ou obscurs, pratiquant toutes les branches de l'art de guérir. Il n'existait pas de distinction acceptée ou consacrée par l'usage, les médecins étaient également chirurgiens. Toutefois, il faut reconnaître et apprécier les grands progrès que les découvertes anatomiques de l'Ecole alexandrine avaient fait faire à la chirurgie qui, nous dit encore Celse, « à cause de la grande extension qu'elle avait prise, fut consignée dans des livres spéciaux ». Il est sûr que si, du temps de Celse, des praticiens ont été appelés chirurgiens à cause d'aptitudes individuelles, la majorité exerçait la médecine tout entière et dans son ensemble. J'ajoute enfin que, pour Galien qui nous donne une longue liste des spécialités médicales, ces spécialités ne sont pas des parties distinctes de la médecine qui est une, quelles qu'en soient les divisions. Galien admet, comme Celse, une division scientifique de la médecine, fondée sur la diversité des moyens thérapeutiques, mais non matérielle et nettement séparée.

Sprengel est dans l'erreur quand il croit que la pharmaceutique pouvait répondre à la rhizotomie, à la pharmacopole antiques, et plus ou moins comparable à notre apothicairerie ou pharmacie. Celse dit positivement en tête du cinquième livre, que la pharmaceutique est la branche de la médecine qui combat les maladies principalement par les médicaments « passons maintenant à cette partie de la médecine qui lutte plutôt à l'aide des médicaments. » L'histoire des médicaments est ici jointe à la nosographie comme dans la première partie, la matière de l'hygiène est jointe à la diététique. Les rhizotomes anciens n'étaient pas médecins et leur rôle était secondaire; ils recueillaient les plantes qu'ils vendaient sur le marché, soit au public, soit aux médecins. Les pharmacopoles tenaient toute espèce de drogues premières, mais du temps de Celse ne préparaient pas de médicaments. J'insisterai bientôt sur ces questions.

Revenons à l'exposé rapide du *Traité de re medica*. Après le *proœmium*, le premier livre vous offrira dans la succession des principaux chapitres : De quelle manière l'homme sain doit se conduire et de quelle manière les personnes délicates. — Observations concernant le tempérament, l'âge et les saisons, — pour ceux qui ont la tête faible, — qui souffrent des yeux, de coryza, de catarrhes de la gorge, de maux d'estomac, de flux de ventre. — Conseils sur le chaud et le froid de l'air, — sur la conduite à tenir en temps d'épidémie pestilentielle.

Dans le deuxième livre de la Médecine, *artium liber septimus*, Celse a exposé les signes de la maladie et les secours généraux. Il fait de continuels emprunts aux livres ~~de~~ Hippocratiques, aux Aphorismes, au Pronostic, aux Prorrhétiques. Il passe en revue les saisons, les âges, les tempéraments qui mettent à l'abri de la maladie ou, au contraire, qui y disposent davantage. Il recherche les signes prémonitoires de la maladie, — les bons et les mauvais signes dans les maladies et les fièvres, — les signes qui annoncent

qu'une maladie sera longue, — les indices de la mort, — les signes propres à plusieurs espèces de maladie, — les symptômes qui font espérer le retour à la santé ou craindre quelque danger.

Le régime, ou la diététique, est toujours opposé aux états morbides qui précèdent; mais ainsi que je vous l'ai dit et sans être astreint à un ordre absolu, Celse passe à la saignée par la veine. Ce chapitre est curieux par ses développements; l'auteur indépendant est peu soucieux des doctrines sur la révulsion et la dérivation. En principe, il recommande la saignée du bras pour les maladies générales et le plus près possible de la partie malade pour les affections locales. Puis viennent : les ventouses, d'un emploi fort ancien, car Hippocrate en parle comme d'un moyen thérapeutique depuis longtemps en usage; les premières paraissent avoir été de corne. — De la purgation. — Du vomissement auquel on avait recours même en santé. — De la friction, sur laquelle Asclépiade a insisté, mais qui est due à Hippocrate. — De la gestation et de ses diverses espèces, en bateau, en litière, en charriot, dans un lit suspendu. — De la diète. — Des moyens de provoquer la sueur. — Des aliments et des boissons tant de bon suc que de mauvais suc, acres, etc. — Des attractifs, des astringents, des émoullients, des échauffants, de ceux qui durcissent et de ceux qui assouplissent les tissus.

Nous venons de voir dans ce deuxième livre des principes de pathologie et de thérapeutique générales. Le livre III renferme une pathologie plus spéciale, avec limites assez distinctes, et un traitement approprié.

Les Grecs, dit Celse, ont partagé les maladies en aiguës et en chroniques, mais il y a un plus grand nombre de classes. Il les divise en celles qui affectent tout le corps et celles qui n'en intéressent qu'une partie. Il montre comment on reconnaît si les maladies augmentent, si elles restent stationnaires ou si elles diminuent. Il s'occupe des différentes espèces de fièvres et des diverses manières de les traiter. — Du temps où il convient de donner des boissons aux fébricitants. — Du traitement des fièvres pestilentielles, de la fièvre demi-tierce, des fièvres lentes, de la fièvre quotidienne, de la fièvre tierce, de la fièvre quarte, de la fièvre double quarte. Remarquez la netteté des types indiqués pour les fièvres à malaria.

Je mentionne parmi les chapitres du livre III, les suivants qui vous intéresseront au point de vue historique : Des trois espèces de folie. — De la maladie cardiaque, *καρδιάχως* des Grecs, où on retrouve les symptômes de la sуетte. — Des hydropiques. — De la consommation et de ses espèces. — Du mal comitial, ainsi nommé parce que les comices romains étaient dissous lorsque quelqu'un tombait en épilepsie dans ces assemblées, pour éviter le malheur dont on croyait que cet événement était le présage. — De l'ictère, mal royal. « Il (le malade) aura un lit et une chambre ornés avec

goût et se livrera aux divertissements, aux jeux, aux amusements et aux plaisirs qui procurent à l'esprit des distractions agréables; voilà pourquoi cette maladie semble avoir été surnommée royale » (liv. III, chap. XXIV, p. 202, édit. Védrenes). — De l'éléphantiasis. — De la résolution des nerfs : générale, *ἀποπληξία*; locale, *παράλυσις*. — Des douleurs de nerfs, du tremblement nerveux. — Des suppurations internes.

Le quatrième livre de la médecine, neuvième livre des arts, débute par une description des parties intérieures du corps humain, curieuse pour l'époque. Cette description indique les connaissances anatomiques dues à l'École d'Alexandrie; elle est rapportée par Celse pour faciliter la connaissance des maladies de tous les organes internes et le traitement qui leur convient. Puis viennent : Le traitement des maladies de la tête. — Du rhume et de l'enchiffrement. — Des maladies du cou. — Des maux de gorge et de l'angine. — De la difficulté de respirer, *δύσπνοια*, *ἄσθμα*, *ὀρθόπνοια*. — Des ulcères de la gorge, pour lesquels Celse cite Asclépiade, mais dont il n'adopte qu'en partie les idées. — Des maladies de l'estomac. — De la douleur de côté, *πλευρίτις*. — De l'hépatite. — De la rate malade. — Des maladies des reins. — Des maladies des intestins et d'abord du choléra (uniquement *nostras*). — De la dysenterie, de *torminibus*. — De la lienterie.

— Des vers dans le ventre, indications des vers plats et ronds. — De l'hystérie. — De l'écoulement trop abondant de semence. — Des douleurs de la hanche (coxalgie) et des genoux, des mains et des pieds (surtout gouteuses). — De la manière de restaurer un convalescent.

Le livre cinquième, énumère les propriétés des médicaments, tandis que les précédents ont eu en vue le régime (diététique). C'est par ce livre que commence la pharmacologie, branche de la médecine employant surtout les médicaments externes. Erasistrate et surtout Hérophile ne traitaient sans leur secours aucune maladie. Asclépiade, non sans raison, exclut en grande partie leur usage. Dès le temps de Celse, les médicaments étaient fort composés, rarement simples, la polypharmacie a toujours plu à la majorité des malades.

Vous verrez successivement : Les remèdes hémostatiques, les agglutinatifs des plaies, — les maturatifs et suppuratifs, les apéritifs (des bouches des vaisseaux), — les détersifs, r — ents, corrosifs, caustiques, escharotiques, discussifs, attractifs, expulsifs, lénitifs, — les incarnatifs (faisant renaître les chairs), les émoullients.

Un chapitre important est celui du mélange des simples et de la valeur des poids. L'once romaine pesait sept deniers. Celse a divisé le denier en sixièmes ou sextants, chaque sextant pèse, de la sorte, autant que l'ὀβολός des Grecs. J'ajoute que le triens vaut deux sextants.

Vous trouverez une longue suite de malagmes (analogues aux cataplasmes et faits avec des plantes), d'emplâtres et de pastilles (composés principalement avec des substances métalliques), de pessaires. — Des mixtures sous forme sèche — des gargarismes. Je vous signale encore : Les Antidotes qui remédient à des accidents extrêmement graves. Le premier qu'indique Celse contient vingt-neuf substances ; le second ou antidote d'ambroisie, fut imaginé par Zopyre pour un roi Ptolémée ; le troisième et le plus renommé est l'Antidote de Mithridate qui en le prenant tous les jours, se mit, dit-on, à l'abri du danger des poisons. Cet antidote renfermait trente-quatre substances broyées ensemble et incorporées à du miel, — les acopes, liquides avec lesquels se font les onctions, — les catapotes, ἀνώδυνα, anodins qui calment la douleur et qui ont aussi d'autres usages.

J'ai eu soin de vous prévenir que la médecine et la chirurgie, telles que nous les comprenons, sont mélangées dans l'œuvre de Celse. En voici une nouvelle preuve. Après cette exposition de médicaments, il examine les troubles morbides auxquels le corps est sujet et il commence par les blessures. Il s'occupe tour-à-tour des blessures incurables, des blessures difficiles à guérir, des blessures dont la guérison est la plus sûre. Celse recherche l'influence de l'âge, de la constitution, du genre de vie et de la saison ; il expose les signes des blessures internes, des blessures du cœur, des poumons, du foie, des reins, de la rate, de la matrice, du cerveau, de la vessie, de la moelle épinière. — Les caractères du sang, de la sanie et du pus étant appréciés, Celse donne la manière d'arrêter l'hémorrhagie dans les plaies ; après l'emploi de plusieurs moyens, il dit expressément « si l'hémorrhagie résiste, il faut saisir les vaisseaux qui fournissent le sang, les lier en deux endroits autour de la plaie et les couper dans l'intervalle, afin qu'ils se rétractent, tout en ayant leurs orifices fermés (liv. V, chap. XXVI, § 21, p. 336). » Remarquez bien que Celse décrit la ligature des vaisseaux comme étant usuelle, c'est probablement à l'École d'Alexandrie qu'en revient l'invention ; Evelpiste passe pour l'avoir apportée à Rome.

Puis viennent les traitements contre l'inflammation des plaies, — les procédés de réu-

nion, — la manière de bander les plaies, suivies de l'hygiène du blessé, et du pansé-ment. Les ulcères et leur traitement, celui de l'érysipèle, de la gangrène, des plaies compliquées complètent ce chapitre.

Le suivant vous offrira de curieux renseignements. Il s'agit des plaies qui proviennent de morsures soit de l'homme, soit du singe, souvent du chien, quelquefois des bêtes féroces ou des serpents. Le traitement de la morsure du chien enragé est extrêmement remarquable : extraire le virus avec une ventouse et cautériser par le feu. Celse parle de la rage que les Grecs appellent ἰδρωρόβους, « maladie des plus tristes dans la quelle

le malade est à la fois tourmenté par la soif et la crainte de boire et où il ne reste qu'un faible espoir au malheureux blessé » (liv. V, chap. XXVII, § 2, p. 354). Le traitement des morsures de serpents, de la piqûre de l'araignée et du scorpion, — les remèdes contre certains poisons précèdent le traitement des brûlures.

Celse avait reconnu cinq espèces de troubles du corps. Nous venons de voir le premier par cause externe, les autres proviennent soit d'altération, par cause interne comme dans le cancer, soit par production d'un corps étranger; tantôt par excès quand une veine tuméfiée tourne en varice, tantôt par défaut comme lorsque un organe est trop court. Fidèle à cet arrangement, Celse s'occupe des ulcères par vice interne; — il y place le charbon, maladie importée, — le carcinome, le thériôme, le feu sacré et l'ulcère chironien qui sont énigmatiques, — puis les ~~strimes~~, le furoncle, le phyma, les abcès et les fistules.

La fin du V^e livre traitait de plusieurs affections générales de la peau: des différentes espèces de pustules, *pustulae*, ἐξάνθημα des Grecs, — de la gale, scabies, ἀγρία — des papules, des formes du vitiligo, ἀλφός, μελάς, χροχρη, sur lesquelles l'accord historique n'existe point encore.

Le VI^e livre commence par la description d'autres éruptions cutanées: du porrigo, du sycosis, de l'aréa, des boutons et éphélides. Mais Celse est bien plus utile à connaître dans les descriptions qui suivent pour les maladies de chaque partie du corps, surtout des yeux, des oreilles, des organes des sens à l'intégrité desquels les Romains tenaient beaucoup.

L'oculistique est fort développée; il donne un grand nombre de collyres, *collyria*, d'après Denys, Cléon, Théodote et surtout Evelopide « le plus grand médecin oculiste de l'époque ». Les collyres trygode, celui appelé μεμιγμένος, les collyres chiron, sphæron, un dernier collyre liquide, étaient tous d'Evelopide. Il y avait encore le collyre philalèthe, le collyre cythion ou téphrion, celui d'Hermon, celui de Nilée, le meilleur de tous et beaucoup d'autres. Je vous engage à parcourir les chapitres relatifs à la cataracte, suffusio, ὑποχόσις, — à la mydriase, — à l'héméralopie, etc. Les maladies des oreilles, la surdité, les bourdonnements, la manière d'extraire les corps étrangers auriculaires précèdent les maladies des fosses nasales, leurs productions charnues, polypes, *carunculæ carnosissimæ*, — le mal de dents « qu'on peut ranger parmi les plus atroces tourments », — les ulcères buccaux, comprenant les ~~αρθαί~~ des Grecs; commençant par les gencives, envahissant le palais et la bouche, — la gangrène buccale, les parotides, etc.

Après avoir parlé de la saillie de l'ombilic et donné la formule d'un emplâtre pour éviter d'en venir à une opération ou à l'emploi du cautère actuel, Celse arrive aux affections des parties génitales. C'est ici qu'il dit expressément « Les Grecs ont... des expressions assez convenables et déjà acceptées par l'usage... il est assez difficile d'exposer ce sujet si l'on veut concilier la bienséance avec les préceptes de l'art. » (Liv. VI, chap. XVIII, p. 447). Le mérite de Celse est grand pour être parvenu à faire passer en latin des choses que les Romains ne pouvaient dire et bien connaître faute de mots acceptés; il n'a pas hésité devant la défaveur et presque le scandale d'une description des maladies des parties honteuses.

Les maladies de la verge, *coles*, gangrène, phagédénisme, callosité, etc., ne me paraissent pas se rapporter à la syphilis, mais plutôt aux ulcérations vénériennes non spécifiques. Les maladies testiculaires et de l'anus, les rhagades, les condylomes, les hémorrhoides, sont traités par les bains, les emplâtres, les médicaments caustiques. Enfin, le traitement des ulcères des doigts, ongle incarné, par l'alun, les escharotiques, au besoin par le scalpel et la cautérisation avec des fers déliés » termine le VI^e livre et clot la pharmacopée.

Le VII^e livre de *de medicina*, ou XII^e livre *artium*, se rapporte, ainsi que le suivant, à la médecine opératoire. Celse y trace brièvement l'histoire de la chirurgie « La troisième partie de la médecine est celle qui guérit par le secours de la main... branche bien que

la plus ancienne... cultivée par Hippocrate, avec plus de soin que par ses devanciers... elle fit aussi des progrès en Egypte, dus principalement aux travaux de Philoxène, qui l'exposa en plusieurs volumes avec beaucoup de talent. Gorgias, Sostrate, Héron, les deux Appollonius, Ammon/ d'Alexandrie, et beaucoup d'autres hommes célèbres, l'enrichirent aussi chacun de quelques découvertes. A Rome également, des maîtres d'un mérite réel, et dans ces derniers temps surtout, Tryphon le père, Evelopiste, et, comme on peut en juger d'après ses travaux, Mégès, le plus savant de tous, contribuèrent par des changements heureux aux progrès de cette science. » (Liv. VII, chap. I^{er}, p. 461-462, édition Védrières.)

Le portrait du bon chirurgien est tracé de main de maître | « Le chirurgien doit être jeune ou du moins assez voisin de la jeunesse, il faut qu'il ait la main ferme, prompte, jamais tremblante; la gauche non moins habile que la droite; la vue nette et perçante; l'esprit hardi; le cœur assez compatissant pour vouloir la guérison de son malade, mais non au point de mettre, sous l'éruption de ses cris, plus de précipitation que la circonstance ne le comporte, ou de moins retrancher que le cas ne l'exige; en un mot, il doit tout faire comme si les gémissements du patient ne l'impressionnaient pas. Peut-être demandera-t-on quel est le domaine propre de cette branche, puisque les chirurgiens revendiquent pour eux le traitement de beaucoup de plaies et d'ulcères dont j'ai parlé ailleurs? Pour ma part, je crois que le même homme peut suffire à tout; et puisqu'il y a des divisions, je loue celui qui en embrasse le plus. (Loc. cit. p. 462-463.)

Après cet exposé, Celse donne le traitement des entorses, — des tumeurs spontanées, avec la manière de les ouvrir et de les guérir, — les bons et les mauvais signes de la suppuration. Les fistules en général, les fistules thoraciques, abdominales, celles de l'anus l'occupent ensuite; puis vient la manière d'extraire les traits, flèches, traits à fer large ou empoisonnés, et les autres espèces de projectiles. Ce chapitre est curieux à étudier.

L'auteur latin examine tour à tour : les tumeurs de la tête nommées ganglions, mélicéris, athéromes et stéatomes, — les maladies des yeux curables par une opération; kystes palpébraux; le tubercule du bord ciliaire, nommé *χρῖθῆ*, par les Grecs, à cause de sa ressemblance avec un grain d'orge; l'onglet des yeux, *πτερυγιον*; l'encanthis; l'ankyloblépharon; l'æggyptops; l'irritation causée par les cils déviés; la lagophthalmie; l'ectropion; le staphylôme; les clous de l'œil; la cataracte; la lippitude, — les maladies des oreilles curables par une opération, — la manière de restaurer les mutilations des oreilles, des lèvres et du nez, — les polypes des fosses nasales, — l'ozène.

Dans le chapitre des affections de la bouche qui se traitent par des opérations se trouvent indiquées: les dents ébranlées; l'induration des toutilles; l'inflammation de la luette; la langue bridée par le filet; l'abcès sous-lingual, grenouillette. Puis viennent: les affections du cou, — les affections de l'ombilic, — la manière d'évacuer l'eau chez les hydropiques.

Les plaies pénétrantes de l'abdomen et des intestins; la rupture de la membrane interne; les varices de l'abdomen sont à lire ainsi que l'exposé des maladies des testicules et les opérations qui se pratiquent sur ces organes. Il en est de même pour le traitement de la descente de l'intestin ou de l'épiploon dans le scrotum; de la hernie aqueuse; du cirsoèle et de la castration. Je vous recommande les opérations qui ont pour but de recouvrir le gland découvert, paraphimosis, — de découvrir le gland, *σφραγίς*, — de pratiquer l'infibulation.

L'emploi des sondes d'airain contre la difficulté d'uriner, — la mention des calculs de l'urèthre et leur extraction, — et par dessus tout l'opération de la taille, ainsi que le traitement consécutif, sont décrits d'une manière très remarquable.

Les fissures calleuses de l'anus; les condylômes; les hémorroïdes; le traitement des varices; de l'adhérence et de la rétraction des doigts — l'amputation des membres après la gangrène terminent ce livre VII^e, un des plus instructifs de l'ouvrage de Celse.

19
Le livre VIII de la médecine, XIII^e livre des arts, commence par un traité d'ostéologie. Après avoir décrit la position et la forme de tous les os du corps humain, l'auteur s'occupe de l'altération et de la corruption des os, des signes auxquels on les reconnaît et de leur traitement ; des fractures, fissures, perforation et contusion des os.

La manière d'exciser les os par la trépanation forme un chapitre très intéressant. Il est suivi du traitement des fractures du crâne ; du nez ; du maxillaire inférieur ; de la clavicule ; des côtes ; de la colonne vertébrale ; et des divers os des membres supérieurs et inférieurs.

L'étude des luxations, luxations complètes dans lesquelles *ossa moventur scdibus suis*, est faite de la tête aux mains et aux pieds, en commençant par la luxation du maxillaire inférieur, puis celles de la colonne vertébrale, du bras, du coude, du fémur, du genou, etc., sont complétées par les luxations accompagnées de plaies.

Cette brève et sèche énumération des VII^e et VIII^e livres de Celse, ayant plus particulièrement trait à la chirurgie ne peut vous en donner qu'une idée imparfaite. Il vous faudra lire et relire la plupart des chapitres et vous serez surpris des ressources que présentait alors la médecine opératoire.

Je tiens à vous donner quelques éclaircissements sur le texte et à vous signaler quelques points saillants.

L'entorse désignée sous le terme *luxata, luxatio*, n'est pas la luxation vraie dans laquelle les os sont déplacés, *ossa excidunt*. L'antique traitement de l'entorse par les scarifications de la peau et les résolutifs, la laine grasse imbibée de vinaigre et d'huile, est bien loin du massage et surtout de la bande élastique soigneusement appliquée autour de l'articulation.

Plusieurs opérations décrites dans Celse conservent un intérêt historique, bien qu'elles soient abandonnées.

Les Juifs, soumis à Rome à des impositions considérables (*fiscus judaicus*) et assujettis à des inspections répugnantes, demandaient aux chirurgiens de leur rétablir le prépuce. On attirait pour cela au devant du gland la peau extensible du fourreau, elle était fixée, dans cette position, sur une sonde par un lien, et l'on faisait à la racine de la verge une incision circulaire comprenant la peau seulement. Le lien n'était retiré qu'après la cicatrisation de la plaie, quand la peau, déplacée, avait contracté des adhérences dans sa position nouvelle. Il y avait là une autoplastie par glissement.

20
Vous remarquerez la petite opération restaurant les perforations auriculaires. Les trous du lobule étaient un signe d'esclavage ou de basse extraction chez les hommes. — L'infibulation des jeunes gens se faisait en passant à travers le prépuce une boucle ou une sorte de cadenas. — On avait essayé, pour guérir l'ozène, de fendre le nez, d'ouvrir largement la fosse nasale, de cautériser au fer rouge, puis de recoudre la narine. — La lippitude, blépharite chronique, avait un traitement barbare fondé sur l'idée théorique d'une chasse pituiteuse arrivant aux yeux par les veines des téguments de la tête. Pour couper le passage à la pituite, on pratiquait sur le cuir chevelu neuf incisions remplies de charpie, et on les forçait à suppurer. Les plus hardis incisaient jusqu'à l'os, puis en cautérisaient la surface avec le fer rouge pour produire une légère esquille. Les modérés brûlaient les veines des tempes et du sommet de la tête.

Certaines méthodes opératoires connues à l'époque de Celse ont été longtemps oubliées. Telle est l'extraction du calcul arrêté dans l'urèthre, obtenue par la ligature du prépuce au devant du gland et l'incision de la peau et de l'urèthre déplacés. Il suffisait de délier le prépuce pour que la peau, en se retirant, recouvrit la plaie. Il y avait la application de la méthode sous-cutanée. — L'autoplastie par glissement était pratiquée sur la face pour le nez, les lèvres et même les oreilles, comme je l'ai dit, « on ne crée point là de la chair, mais on en attire du voisinage » (liv. VII, chap. IX, p. 498, édit. Védrenes). C'est la méthode autoplastique réinventée il y a un siècle, perfectionnée par les chirurgiens français, et qui porte le nom de : méthode française. — On con-

Remar
cette

naissait du temps de Celse la ligature en masse pour les tumeurs hémorrhoidales, l'exomphale, le staphylôme, — de même la ligature des vaisseaux, surtout des veines (liv. V, chap. XXVI, § 21, p. 336). Celse dit expressément, dans l'opération de la castration / « ... lier du côté de l'aine les veines et les artères, et en faire la section au-dessous de la ligature » (liv. VII, chap. XXII, fin, p. 529). Vous voyez que la ligature était connue des anciens, avant les Arabes et avant que notre Ambroise Paré l'eût remise en honneur. — La gouttière, *canalis*, était employée dans les maladies articulaires et les fractures compliquées; elle embrassait la plante du pied; elle remontait jusqu'au jarret, jusqu'à la hanche et même au-dessus (liv. VIII, chap. X, § 5, p. 598-599). 14

Le chapitre sur l'opération de la taille pour la pierre, dans la vessie, doit être médité. Je mets sous vos yeux une figure de l'instrument de Mésès. La lithotomie avec fragmentation du calcul d'après Ammon, *Ἀποτέμωσις*, est indiquée nettement (liv. VII, chap. XXVI, § 2, pages 531-539 et fig. 1). (Voyez aussi *codem loco*, p. 540.) 19

La trépanation était souvent pratiquée au temps de Celse, et l'instrument qu'il décrit diffère peu du nôtre, étant muni du perforatif mobile qui trace une voie sûre à la scie arrondie. Il était mis en mouvement par un jeu d'archet avec une courroie enroulée sur sa tige. La tarière était d'un usage beaucoup plus répandu que le trépan. Les anciens connaissaient parfaitement l'usage de la rugine, de la gouge et du maillet pour le traitement des maladies des os. 14

Vous voyez, Messieurs, quel intérêt présentent les deux derniers livres du Traité médical de Celse, et vous serez surpris de la perfection à laquelle la médecine opératoire était alors parvenue. Boerhaave avouait que les opérations de chirurgie devaient se faire à l'époque de Celse avec autant d'habileté que de son temps, et qu'on donnait pour nouvelles quantité de choses qui sont dans l'ouvrage dont je viens de vous donner un aperçu. Je vous dirai quelques mots de l'arsenal chirurgical des Romains après vous avoir parlé des éditions diverses du Traité *De re medica*, 12

III

LA MÉDECINE A ROME.

Gardez-vous de croire, Messieurs, que la civilisation romaine ait eu recours de bonne heure à la civilisation grecque; ce serait une erreur. Les premiers Romains guerroyants, établis au bord du Tibre, enrichis par les dépouilles des pays voisins qu'ils soumettaient par les armes, s'approprièrent les mœurs, les lois des vaincus, mais en leur imprimant le cachet de leur génie propre, avec cette puissance d'organisation qui permit à Rome de conserver longtemps ses conquêtes. Si, au point de vue artistique, les Romains n'ont point atteint les Grecs, ils ont été les plus habiles ingénieurs et les plus robustes artisans de l'antiquité.

Les Romains ont emprunté à l'Etrurie les constructions massives. Les restes étrusques formées de pierres énormes présentent comme monuments de l'architecture romaine, une solidité à toute épreuve. La *Cloaca maxima*, qui date de deux mille ans, fonctionne aujourd'hui comme au temps de Tarquin. L'atrium romain, inconnu des Grecs, est venu de l'Etrurie. Je dois vous signaler un curieux synonyme de la langue osque et qui jette une vive lumière, sur la locution : Faire une cure médicale obtenir une belle cure. J'en dois la communication à mon savant ami le docteur René Briau. 14

Dans la langue osque, on trouve : *Curator seu medicus*; d'où il résulte que l'antique représentant de la médecine dans les contrées parlant la langue osque, faisait des cures en sa qualité de *curator*.

Les premiers médicasters romains n'ont pas été autochtones; les Etrusques ont apporté la déesse *Salus* et ses desservants; les Marses, les Sabins, ont envoyé leurs enchanteurs, célébrés par Horace, et « qui bouleversaient ou rappelaient la raison. » Pendant les guerres continuelles des premiers siècles, alors que le temple de Janus, au dire de Tite-Live, n'avait été fermé qu'une fois pendant l'espace de 500 ans, la médecine ne consistait qu'en recettes populaires venues un peu de partout; les médecins

étaient des esclaves souvent d'origine grecque ou au plus, des affranchis. Des notions médicales vagues, quelques noms de maladies et de remèdes s'introduisaient dans les familles; parmi chacune d'elles, un ou plusieurs esclaves remplissaient l'office de médecin. Il y avait une médecine domestique.

Au-dessus de l'esclave médicastre, se trouvait le médecin familial, le philiâtre, dont le farouche Caton, esprit étroit, routinier, ennemi acharné des étrangers, vous fournira un type. Il écrivait à son fils Marcus : Je t'ai interdit les médecins, *interdixi tibi de medicis*. Mais ne pensez pas que Caton, Romain du vieux parti, détestât la médecine; il a passé sa vie à se médicamenter et aussi les siens, ses amis, ses esclaves, son bétail. Il a vécu 85 ans et sa femme est arrivée à un âge très avancé. Caton le Censeur avait acquis une expérience de garde malade et de rebouteur, ainsi que le prouvent plusieurs passages de son *Traité d'agriculture*; sa crédulité vous étonnera, il regardait le chou comme une panacée, surtout le chou frisé.

Vous voyez la part qui me paraît devoir être faite à la médecine romaine primitive, elle est faible, mais elle est loin d'être nulle. Pline avance que pendant 600 ans, Rome n'avait pas eu de médecins et que jamais le Sénat et le peuple ne s'étaient mieux portés. L'exagération vous frappe; l'assertion de Pline s'applique aux étrangers et non aux indigènes. De plus, je dois noter que Denys d'Halicarnasse rapporte, à propos d'une peste qui ravagea Rome en 391, que les médecins ne suffisaient pas au nombre des malades. Est-ce bien exact, n'y a-t-il pas là une expression imagée? Au dire de Pline, lui-même, Cassius Hemina, « auteur des plus anciens » nous fait connaître « que le premier médecin qui s'établit à Rome fut Archagathus du Péloponèse, fils de Lysanias, en l'an 535 (219 avant J.-C.). On lui accorda le droit de cité et on lui acheta des deniers publics une boutique dans le carrefour Acilien. Il fut appelé *vulnerarius*, médecin des plaies, à cause de sa spécialité. Sa venue fut d'abord merveilleusement agréable, puis sa cruauté à couper et à brûler lui fit donner le nom de *carnifex*, bourreau, et dégoûta de la médecine aussi bien que des médecins. »

Les médecins grecs, découragés par cet exemple, restèrent loin de Rome, et, cinquante ans plus tard, ils n'y avaient pas reparu lorsque Caton le Censeur, encore jeune avait vu à la fois l'arrivée d'Archagathus et l'invasion de l'Italie par Annibal, les deux fléaux, pour lui, de la République : le médecin et le Carthaginois.

Il y avait donc à Rome, bien avant l'époque indiquée par Pline, une médecine populaire, domestique et privée, exercée par des esclaves, des affranchis, des médecins amateurs ou philiâtres. On ne s'occupait pas des derniers, et quant aux esclaves et affranchis, les historiens, qui ont beaucoup parlé des choses de la guerre et de la politique, ne prenaient pas la peine de les mentionner. Le public les connaissait cependant. Les comédies de Plaute qui transportait des sujets de pièces grecques sur la scène romaine mais qui savait *castigare ridendo mores*, nous les représentent peints sur le vif. Plaute florissait sous la seconde guerre punique, il était contemporain d'Archagathus. Il montre le beau-père de l'un des Ménéchmes s'impatientant du retard de son médecin : « Il prétend qu'il vient de mettre un bandage sur la cuisse d'Esculape et sur le bras d'Apollon ». Dans l'*Amphytrion*, le mari infortuné cherche son beau-frère Naucrète, il parcourt tous les endroits où les hommes peuvent aller passer leur temps « les temples, les places publiques, les gymnastes, le marché, enfin les boutiques des médecins et des barbiers ». Dans une autre pièce, l'esclave Epidicus cherche également un homme par toute la ville et en particulier « *per medicinas et tonstrinas* ». Remarquez ce rapprochement des médecins avec des barbiers, et combien il est ancien. Nous verrons ce qu'était la boutique du médecin romain, notez qu'il donnait des consultations rétribuées. Plaute fait dire à un malheureux cuisinier que l'Avare congédie, après l'avoir payé principalement à coups de bâton « on me donne un écu, c'est moins qu'il ne m'en faudra pour payer le médecin ». Cet écu ou *nummus* valait d'après ce qu'on trouve dans le *Truculentus*, autre comédie de Plaute, deux drachmes, soit 4 fr. 50 de notre monnaie. Le médecin, chez lequel le cuisinier allait faire panser ses contusions devait, par conséquent, recevoir un

peu plus de cette petite somme.

En résumé, pendant la majeure partie de la période républicaine à Rome, la médecine fut exercée par des esclaves, des affranchis, des philiâtres. Les médecins étrangers arrivèrent tard, ces derniers toujours grecs de naissance. L'activité de médecin esclave avait pour but la possibilité de s'affranchir, pour lui et pour les autres le lucre ; c'était bien là ce qui faisait dire à Pline que l'art médical « était incompatible avec la dignité romaine ». Pline ne regardait comme médecin que celui qui recevait la rémunération de ses soins. Enfin, aucun médecin depuis Archagathus n'avait reçu le droit de cité, et la déconsidération, même le mépris, pesaient sur tout homme qui n'était pas citoyen romain.

Le médecin esclave, mais surtout l'affranchi et le médecin étranger de l'ancienne Rome, avaient des boutiques ouvertes aux promeneurs, comme celles des barbiers. De plus, le médecin préparait dans son officine les médicaments dont il avait besoin, il pratiquait lui-même les manipulations nécessaires. Le pharmacopole, très ancien, car il en est question, en Grèce, du temps d'Aristophane, n'était pas à Rome, analogue dans le principe, au pharmacien de nos jours. Il ne faisait que tenir les simples et les drogues à la manière des herboristes et encore celles-ci n'allaient pas directement aux malades, mais devaient passer par les mains du médecin. Ce dernier ne donnait jamais une ordonnance que dût remplir ou exécuter le pharmacopole, auprès duquel il ne faisait que s'approvisionner. Les médecins qui ont écrit sur les médicaments, s'occupaient également des autres branches de la médecine, la diététique et la chirurgique. Quant aux rhizotomes, ils étaient éloignés encore plus du médecin que le pharmacopole. Ils cueillaient des plantes et ils les vendaient sur le marché, soit au public, soit aux pharmacopoles.

Les médecins de renom, surtout les étrangers, avaient des aides « esclaves ou libres ». Les médecins esclaves, inspirant de la confiance à leur maître, les accompagnaient au loin. César avait son médecin esclave. Auguste envoyant à l'armée le jeune Caius qui devint Caligula, le fit escorter par un de ses esclaves-médecins. L'arrivée des Grecs ne fit pas disparaître ces médecins esclaves.

Tel était la condition des médecins à Rome, esclaves affranchis ou étrangers, jusqu'à la dictature de Jules César. Mais alors un événement considérable change entièrement cet état de choses ; un décret accorde aux médecins le droit de cité. Les termes de ce décret sont ainsi exprimés par Suétone : « Jules César accorda le droit de cité à tous les médecins qui pratiquaient, à Rome, ainsi qu'à ceux qui enseignaient les arts libéraux, afin que cette faveur augmentât leur empressement à s'y fixer et en attirât d'autres ». Sous cette impulsion tout se transforma ; l'immense avantage de posséder le titre et les droits de citoyen romain fut apprécié à tel point que le nombre des médecins étrangers s'accrut aussitôt ; que plusieurs devinrent célèbres par leur habileté, leur science, leurs écrits et renommés par leur liaison d'amitié avec les plus grands personnages de l'Etat.

Le décret de Jules César avait pour but de favoriser la capitale de l'ancien monde, remplaçant Alexandrie. Mais la Grèce vaincue subjuguait à son tour Rome, qui n'était forte que sur la guerre, l'agriculture et les lois. Malgré Caton, les sciences, les lettres, les arts « ces dons corrupteurs » s'introduisaient // les médecins envahissaient la cité populeuse et riche. Avant Celse, l'art de guérir était exercé presque uniquement par des Grecs et déjà les empiriques de toute sorte, les charlatans éhontés vendaient cher leurs drogues composées et mystérieuses. La crédulité est le triste privilège des masses ignorantes qui admirent d'autant plus qu'elles comprennent moins. Aussi, les moyens hygiéniques les plus élémentaires étaient délaissés pour des pratiques superstitieuses, pour des panacées illusoire, au détriment de la santé, au péril de la vie des malades.

Je ne puis actuellement que vous signaler la venue à Rome d'Asclépiade, de Pruse en Bythinie, qui fut un des médecins les plus célèbres de l'antiquité. A plusieurs reprises, je vous ai parlé des méthodistes ; d'Asclépiade, de Thémison / de Laodicée, qui réunit sous

19

Le nom de méthode, la doctrine et les préceptes du maître ; de leurs successeurs : Thessalus, de Tralles, l'adversaire de Galien ; Soranus d'Ephèse, enfin Cælius Aurelianus. Je vous rappelle qu'Asclépiade, l'éloquent ami de Crassus, hardi, désintéressé, préférant le séjour de Rome, aux offres brillantes de Mithridate qui voulait se l'attacher, institua un traitement des maladies que Celse a mis à profit. Il rejeta les drogues compliquées, appliquant les ressources du régime, voulant guérir « sûrement, rapidement, agréablement », mais n'étant pas toujours fidèle à son programme, faisant par exemple jeuner rigoureusement les fébricitants pendant plusieurs jours. Prescrivant la diététique, le vin coupé d'eau de mer, les bains, la gestation que vous avez vu employer par Celse. Il ranimait les forces, s'adressait à l'état général plutôt qu'à l'état local, veillait à la propreté du tégument, favorisait la transpiration, ne prodiguant ni les émissions sanguines, ni les vomitifs, ni les purgatifs.

Asclépiade voyait la cause des maladies, non dans les humeurs, mais dans les parties solides formées de molécules ou d'atomes dont les interstices, tantôt relâchés, tantôt resserrés permettaient alors l'enclavement d'autres atomes en circulation. Le médecin de Pruse rejetait les idées pythagoriciennes sur les jours critiques admises par Hippocrate ; il soutenait que la nature n'est pas toujours bienfaisante et réparatrice, et qu'elle n'est ni bonne ni mauvaise. Sans vanter outre mesure Asclépiade, sans le mettre au rang d'Hippocrate, on doit reconnaître que le fondateur du méthodisme a été un puissant réformateur. Sa doctrine a tenu en échec Galien, elle s'est perpétuée dans le début à l'Ecole de Salerne, elle est même parvenue jusqu'à nous sous différents noms.

Malgré l'invasion réformatrice d'Asclépiade, les efforts de Thémison et après Celse, les médicastres industriels l'emportaient de beaucoup sur les vrais médecins. La foule des guérisseurs, loin de pratiquer l'ensemble de la médecine se divisait et se subdivisait pour exploiter le public. Les spécialistes du plus bas étage pullulaient à Rome ; on trouvait, non pas des oculistes comme Evelopide, mais des opérateurs spéciaux de la cataracte et de la lippitude, des arracheurs de dents, des bandagistes herniaires ; nous sommes loin du pudique Celse. Il y avait des gens qui pratiquaient uniquement la paracentèse, des lithotomistes ; d'autres ne s'occupaient que des oreilles, d'autres encore que des maladies de l'anus. Ajoutez les donneurs de vin ou d'ellébore, les balnéaires, les étuvistes, les iatraliptes ou frotteurs d'huiles et de parfums, les masseurs, etc., etc.

Il est important que vous soyez fixés sur les archiâtres regardés à tort comme des médecins-inspecteurs surveillant l'exercice de l'art, car le docteur René Briau auquel nous devons un travail sur cet intéressant sujet, a prouvé que les archiâtres ont été de plusieurs catégories.

1° Il y a eu des archiâtres du palais, attachés à la personne du souverain, par exemple, Caius Stertinus, médecin de Claude, Andromaque, médecin de Néron et d'autres tels que Marcus et Démétrius. Les privilèges de ces archiâtres du palais se sont accrus sous Dioclétien et beaucoup plus encore dans la suite par la création d'un chef ou président des archiâtres, *præsul archiatrorum*. Vous voyez qu'Andromaque n'a pas été en tête des archiâtres palatins, comme on le croit généralement ; il y a plus, Caius Stertinus n'est pas le premier qui ait porté le titre général d'archiâtre.

2° Les archiâtres scolaires méritent de nous arrêter un instant. Vous avez noté que l'arrivée des médecins grecs à la fin de la république romaine, avait été un événement important. Thémison, ami de Cicéron et de Pompée, disciple d'Asclépiade, comme Antonius Musa, qui était un affranchi, avait fondé une école, un enseignement clinique et pratique. Le maître allait voir les malades chez eux, accompagné par ses élèves ; Thessalus, de Tralles, était suivi d'un nombreux cortège. La plupart des médecins renommés avaient étudié en Grèce, notamment à Alexandrie ; ils trouvèrent que le moyen clinique n'était pas suffisant, ils cherchèrent à le compléter ; ils se réunirent en formant des Sociétés, des Collèges, pour se connaître et disserter sur les sujets afférents à l'art. Ils voulaient ainsi agrandir le cercle de leurs études et le domaine de l'enseignement. Dans un espace de temps assez court, l'enseignement se compléta, ainsi que nous

le voyons dans Celse et dans Pline, mais cette imitation des écoles grecques fut toujours incomplète. Les médecins venaient chercher à Rome ce qu'ils ne trouvaient plus dans leur pays asservi et appauvri : l'indépendance par le droit de cité, la richesse, le crédit, les honneurs. Ils tenaient à devenir célèbres et servaient moins la vraie science que leurs propres intérêts.

Les endroits où se réunissaient les médecins étaient les mêmes où l'on enseignait les lettres grecques et latines : le temple de la Paix, les gymnases, la bibliothèque palatine et les portiques. Ces ressources devenant insuffisantes, les médecins élevèrent sur le mont Esquilin un édifice qui reçut le nom de *Schola medicorum*, consacré à l'étude, au professorat et aux conférences. L'édification eut lieu vers la fin du principat d'Auguste ou le commencement de celui de Tibère, dans les premières années de l'ère chrétienne.

Une précieuse inscription relevée par Mercuriali, et à laquelle j'ai déjà fait allusion, désigne le premier archiâtre en date et c'est un archiâtre scolaire :

M. LIVIO CELSO TABVLARIO

SCHOLÆ MEDICORVM

M. LIVIVS EVTYCHVS

ARCHIATROS OLL. D. II

A Marcus Livius Celsus, secrétaire de l'Ecole des médecins, Marcus Livius Eutychnus, archiâtre, a donné deux urnes.

Les noms des personnages de cette inscription nous reportent au commencement de notre ère, et nous avons la certitude que le premier médecin pourvu du titre d'archiâtre, n'est point Caius Stertinius Xénophon, attaché à Claude, ni à plus forte raison Andromaque, à Néron, mais Eutychnus, appelé *archiätros* et non *archiäter*, cette première forme latine encore plus ancienne que la seconde. Quant à l'Ecole médicale, on sait que l'Etat n'y intervenait point, les élèves payaient leurs maîtres. Il en fut ainsi jusqu'à Vespasien qui, le premier, institua des salaires publics pour les professeurs. Plus tard, Adrien consacra aux exercices des lettres et des sciences un établissement qui fut appelé *Athe-*

neum.

3° Les archiâtres municipaux et les archiâtres populaires montrent l'immixtion des médecins aux affaires publiques. Jusqu'au décret de Jules César, l'importance de la profession médicale ainsi que les services qu'elle rend à la Société, furent méconnus ou délaissés. Rien ne rappelle, dans ces temps, l'hygiène publique, les institutions sanitaires, la médecine légale. Le rôle du médecin était extrêmement limité, il était abandonné à lui-même, à son activité privée de médecin à client. L'Etat ne s'occupait pas de lui, aussi le médecin, comme je l'ai dit, avait en vue le lucre condamné par Celse et par Pline.

N'allez pas conclure cependant que si le médecin ne prenait aucune part aux affaires publiques, les mesures d'hygiène fussent absentes, seulement les médecins étaient tenus en dehors de ces natures et le législateur ne réclamait pas leur science. Le bon sens avait dicté une loi des douze tables, qui défendait d'enterrer ou de brûler les morts dans l'enceinte de la ville. La loi appelée *lex regia* et attribuée à Numa, prescrivait d'ouvrir le corps d'une femme morte en état de grossesse avancée pour en retirer l'enfant vivant; l'obligation s'imposait à toute personne présente au moment de la mort et non pas au seul médecin. Ce fut cette loi qui, exécutée sur une femme de la Gens Julia, fit donner à l'enfant retiré, le surnom de César. Pline et Festus disent que Cæson et le premier Scipion l'Africain, durent la vie à une pareille opération. La loi Cornelia punissait l'avortement. Une loi ancienne disait que si un médicament administré à un homme pour le sauver, causait la mort, celui qui l'aura donné, s'il est d'un rang élevé, *honestior*, sera déporté dans une île, mais s'il est de basse extraction, d'un rang peu élevé, *humilior*, sera mis à mort. Tout ceci ne s'adresse pas plus aux médecins qu'aux autres individus, c'était donc le droit commun, et quiconque pouvait faire acte de médecin.

31

On voit combien les médecins romains avaient intérêt à sortir d'une pareille situation inférieure. Antonin le pieux donna un statut par lequel des médecins publics furent institués, avec des fonctions et des avantages bien définis. Il est sûr que Rome fut en retard, car beaucoup de provinces, surtout grecques, avaient des institutions précieuses de médecine publique. Le décret d'Antonin s'occupe des médecins et d'autres fonctionnaires. « Les moindres villes pouvaient avoir cinq médecins publics, les villes plus importantes jusqu'à sept médecins, enfin les plus grandes villes dix médecins publics. » Le statut d'institution ne porte pas le titre d'archiâtres municipaux, mais ce nom fut donné par la suite aux médecins « compris dans le nombre fixé » et il se généralisa sous Dioclétien.

Les archiâtres populaires de Rome furent nommés encore plus tardivement que les précédents, et tandis que la médecine administrative était appréciée dans un grand nombre de cités de l'Empire, on n'avait pas songé à employer la science des médecins pour le soulagement des malades. Leur concours fut sollicité par un préfet romain, du nom de Prætextatus et fixé par une Constitution de 368. L'institution des archiâtres populaires précéda la création d'hôpitaux, qui eut lieu vers 381. Ces archiâtres populaires reçurent un salaire annuel en échange duquel ils contractaient l'obligation de soigner gratuitement les pauvres de la ville; ce devoir ne les empêchait pas d'avoir la clientèle fructueuse des riches.

4° Il a existé probablement des archiâtres du gymnase, que l'on appelait Portique du Lysete, et d'autres attachés au Collège des vierges Vestales, mais on a peu de données sur ces archiâtres spéciaux.

Les médecins militaires romains ne sont pas mentionnés pendant la période républicaine; ils devaient exister dans des armées absolument permanentes; mais c'est du temps d'Auguste qu'ils exercèrent des fonctions définies dans l'armée et dans la flotte. Les médecins n'avaient pas le rang élevé que vous pourriez supposer. Ils n'étaient pas officiers, mais d'un rang au-dessous et uniforme pour tous, sans distinction. Il y avait des médecins de cohortes, des médecins de légions, des médecins de marine *medicus duplicarius*, pourvus d'une double solde.

Dans les camps romains se trouvait un *valetudinarium* destiné aux soldats malades, placé loin du *veterinarium* et de la *fabrica* ou maréchalerie, ou atelier de forges et de charpentes, on trouve des indications de *medicus castrendis*, *medicus clinicus*. De plus dans les armées romaines, il y avait des *optiones*, aides, adjudants spéciaux: *optiones carceris*, *optiones valetudinarii*.

On peut donc admettre deux classes de fonctionnaires dans le service de santé romain; les *medici* de toute sorte; les *optiones* qui avaient pour mission de pourvoir aux besoins matériels des malades; quant aux *νοσοκόμοι*, c'étaient des infirmiers, non *constituti in pueris*, attachés surtout aux *valetudinaria*.

La République romaine n'intervenait pas, non plus que l'Empire, pour distribuer des secours aux malades nécessiteux. La loi qui permettait de tuer ou d'exposer les enfants que les parents ne voulaient ou ne pouvaient pas nourrir, ne prenait pas souci de la pauvreté qui inspirait le mépris et non la compassion.

Une assistance médicale s'exerçait cependant, mais cette assistance privée avait pour but de guérir et de rétablir les travailleurs esclaves, ~~ou~~ mercenaires libres, afin que leurs maîtres puissent en tirer le plus de profit possible et ne pas les laisser trop longtemps improductifs. Il fallait d'ailleurs que leurs maladies fussent curables et dans le délai le plus court possible. Quant aux infirmes et aux vieillards, ils étaient abandonnés sans secours et ils mendiaient pour se nourrir.

Les médecins esclaves et affranchis, de même que les étrangers, furent employés par les maîtres et aussi par des associations diverses. Il y eut des médecins attachés aux jeux du cirque et aux courses de chars qui plaisaient tant aux Romains.

De même, les médecins furent attachés aux *ludi* où les gladiateurs s'exerçaient et dans les Arènes où ils combattaient et s'entretenaient. On trouve des médecins dans la

2

ainsi

maison des princes, d'autres secourant les associations de mercenaires artisans libres. Il est sûr que des indigents eux-mêmes s'associaient de leur mieux pour avoir des soins pour leur santé et un tombeau après leur mort.

Vous voyez combien l'assistance qui a existé à Rome différerait de notre assistance publique. La philanthropie, à peu près nulle chez les Anciens, est la base des secours que nous donnons à l'indigent et au malade pauvre. /a

Les livres hippocratiques montrent des femmes extrayant l'enfant et le délivre (*ἰητρούσαι*). Phénarète était sage femme. De même à Rome nous trouvons les accoucheuses (*obstetrices*) et des matrones (*honestæ matronæ*), chargées par la loi, au nombre de trois ou de cinq, de visiter le ventre et de constater la grossesse. L'emploi des femmes exerçant la médecine, sous la République romaine, dans des conditions limitées fut assez grand; plus tard, on en vit préparant les parfums et les poisons. On ne pourrait invoquer l'exemple de l'antiquité pour admettre les femmes aux plus hautes charges médicales, et pour ma part, je repousse absolument leur admission actuelle à l'internat de nos hôpitaux. 39

Pline disait expressément : La médecine est le seul des arts que la gravité romaine ne permet pas encore d'exercer, « malgré le grand profit qu'on en tire ». Virgile déclarait que le goût aussi bien que l'aptitude manquaient aux Romains plus encore pour l'art médical que pour les autres arts. L'exercice de la médecine était une source de richesses, et les Romains ne se montraient pas insensibles à l'amour du gain; mais l'art médical était entre les mains des Grecs, on les recherchait de tous côtés. Le luxe des conquérants profitait aux industriels médicaux. 33

Voulez-vous avoir une idée de ce que rapportait la médecine à Rome? Beaucoup de praticiens étaient riches de plusieurs millions de sesterces. Je puis vous fournir, grâce à mon ami M. Louis Ruau, directeur général des monnaies, des données exactes sur le sesterce, qui était le quart du denier d'argent; le denier équivalait ainsi à quatre sesterces et le sesterce à quatre as. Le denier représentait, en francs et centimes de l'an de Rome 513 à 707, soixante et dix-huit centimes de notre monnaie actuelle; sous Jules César, 1 fr. 12; sous Auguste, 1 fr. 08; sous Tibère, 1 franc; sous Claude, 1 fr. 03; sous Néron, 1 fr. 02; de Galba aux Antonins, 1 franc. Le sesterce, en moyenne, valait donc vingt-cinq centimes, de la fin de la République aux Antonins. Pline rapporte que des archiâtres du palais, qu'il désigne, recevaient 250,000 et jusqu'à cinq cent mille sesterces. /n

Caius Sertinius Xénophon, appelé à tort Quintus, d'après Pline (le sigle Q au lieu de C étant une erreur de copiste), médecin de Claude, le premier auquel nous trouvons appliqué dans les inscriptions le titre d'archiâtre palatin, recevait de l'empereur un traitement de 500,000 sesterces par an. Il ne quittait pas Claude, et la clientèle de la ville lui en aurait donné facilement 600,000; il prétendait faire un sacrifice en s'attachant au prince. Caius Sertinius Xénophon était de Cos, ainsi que son frère Tiberius Claudius Cléonymus, ce dernier n'étant pas médecin; le docteur René Briau nous a donné sur eux de très curieux renseignements. Les deux frères étaient comblés de richesses par Claude, et cependant Caius Sertinius fut complice de la mort de l'empereur. L'un et l'autre embellirent Naples en élevant des édifices publics et ils laissèrent après eux plus de 30,000,000 de sesterces. Crinas, de Marseille, légua aux siens 10,000,000 de sesterces, après avoir dépensé au moins cette somme pour relever les fortifications de sa ville natale. Vous voyez par ces exemples que plusieurs médecins acquéraient des fortunes considérables, retirant de leur profession autant d'argent que « mimes et courtisanes », et vous comprenez les diatribes de Pline. /e

Je viens de vous donner une idée sommaire des richesses acquises par quelques médecins de Rome. Pendant les périodes de décadence, la dignité médicale si affaiblie disparaissait à tous les degrés de la profession, sauf des exceptions très rares. Les Ro-

9
mains dépassèrent tout ce que la Grèce avait vu en dévergondage, non seulement dans les mots, mais dans les actes. L'histoire a inscrit les noms d'Eudemus et de Vectius Valens parmi les favoris de Livie et de Messaline. Les médecins de cour étaient mêlés aux complots, ils étaient devenus « instruments de règne »; les uns, comme Caius Sertinius Xénophon, servaient par le poison un maître pressé d'hériter; d'autres ont été jusqu'à ouvrir les veines du personnage condamné à mort. Au milieu d'un pareil relâchement des mœurs, les médicastroles de bas étage étaient à la fois donneurs de drogues et de poisons, parfumeurs et magiciens; il n'est pas douteux que, sous le bas empire, la plupart des médecins n'aient abandonné aux pharmacopoles la préparation des médicaments ou le soin d'exécuter des formules.

Voici quelques renseignements sur de nouvelles pratiques médicales et des médicaments récemment employés. Antonius Musa avait guéri Auguste par l'eau froide, intus et extra; mais, d'après Dion, il tua Marcellus par ce même moyen, à moins que le jeune prince n'ait péri empoisonné. Euphorbe, frère de Musa, vit donner son nom à une plante vireuse qu'il découvrit sur le mont Atlas. Les deux frères imaginèrent les douches froides après les bains chauds pour resserrer les pores et donner une trempée au corps, analogue à celle du fer chaud plongé dans l'eau. Charmis, qui était de Marseille, ville d'origine grecque, proscrivit le bain chaud et prescrivit les bains froids par tous les

12
1902
101
temps, aussi voyait-on, obéissant à la mode de se précipiter dans l'eau froide, jusqu'aux vieillards consulaires grelotter de froid, par manie. L'hydrothérapie ne paraît pas être d'origine romaine, mais bien plus reculée, venue en partie des Grecs et aussi des peuples du Nord, Germains et Bretons, mais c'est à Rome que la méthode hydrothérapique a été précisée.

La science des poisons, extrêmement ancienne, a dû amener celle des contre-poisons. Nicandre d'Alexandrie, s'occupait des thériaques, remèdes contre la morsure des bêtes venimeuses, et des alexipharmques contre les poisons mêlés aux aliments et aux boissons. Mithridate avait composé un célèbre antidote de son invention, dont je vous ai parlé dans l'ouvrage de Celse et qui a exercé la verve de Bernard de Palissy. Andromaque de Crète, dit l'Ancien et le médecin de Néron, composa une thériaque, amas extraordinaire de drogues de toutes sortes, qui défie le bon sens et qui nous est parvenue peut-être par cela même, encore amplifiée par les Arabes.

38
Celse n'employait pas les sangsues. Thémison les mit en usage; ajoutez que c'est à Thémison qu'on doit le diacode et l'hiera-picra, composé d'aloès, de safran et de drogues aromatiques. L'emplâtre diachylon nous vient de Ménécrate, qui vivait à la fin du règne d'Auguste et sous Tibère. Je borne là ces indications.

10
Le traité de Celse sur la médecine est resté sinon peu connu, du moins peu cité pendant le moyen âge; à peine en retrouve-t-on quelques extraits dans Oribase et Marcellus Empiricus. L'admiration des modernes a succédé à ce long oubli, lorsque, découvert en quelque sorte au milieu du xv^e siècle par Thomas Perantocelli, de Sarzana, l'ouvrage *De re medica* fut imprimé en 1478, cinq années avant l'*Ars parva* de Galien et les Aphorismes d'Hippocrate. Le canon d'Avicenne, en 1476, et des fragments d'Albucasis, en 1471, sur la préparation des médicaments, ont seuls paru avant le Traité celsien de la médecine.

36
Celse est l'auteur médical le plus souvent édité. Goulin a donné la liste des éditions qu'il a vues; Choulant, en 1824, cite cinquante-cinq éditions latines, plus quinze dont il ne peut garantir l'authenticité. Des traductions en ont été faites dans toutes les langues.

J'ai fait placer sous vos yeux un exemplaire de ces éditions les plus remarquables et qu'il faut connaître. La première de toutes est celle de Venise, petit in-folio extrêmement rare, presque introuvable.

Voici le titre et les indications bibliographiques de l'*editio princeps* :

CELSVS (Cornelius). De medicina libb. VIII. F. 1 a : PRIMO LIBRO CORNELII CELSI || DE MEDECINA HAEC CONTINENTUR : F. 7 b : FINIT TABULA. F. 8 vacat. F. 9 a vacat. F. 9 b : BARTHOLOMAEUS FONTIVS SAXETTO SVO. S. F. 10 a : CORNELII CELSI DE MEDICI || NA LIBER FINIT FLOREN || TIAE A NICOLAO IM || PRESSVS ANNO || SALVTIS M || CCCC L || XXV || III.

Après cette édition viennent celles de Milan, 1481, in-folio; de Venise, 1493 et 1497, in-folio; de Lyon, 1516, in-4°.

Le Cornelius Celsus publié par les Junte, en 1524, est in-folio. Voici le Celsus des Alde, de 1528; bel exemplaire petit in-4° :

AVRELI CORNELII CELSI MEDICINAE || LIBRI VIII... Venetiis IN AEDIBUS ALDI, ET AN || DREA E ASVLANI SOCERI MENSE || MARTIO M. D. XXVIII.

Une autre Celsus également des Alde, placé en tête des *Medici antiqui latini*, est de 1547, in-folio.

Je tiens à vous montrer un spécimen d'une édition parisienne signalée par Dezeimeris et contenant à la suite de Celse l'ouvrage de Scribonius Largus; elle est de 1529, in-folio :

AVRE || LI CORNELII CELSI DE RE || medica libri octo. etc. PARISIIS apud Christianum || Vpichel, sub scuto Basileiensi. M. D. XXIX.

En voici une autre de 1567, également de Paris, in-folio, parue parmi les *Artis medicæ principes* d'Henri Etienne :

AURELI CORNELII CELSI || De re medica libri octo, operis. ab eo scri || pti de artibus, pars sexta || ANNO M. D. LXVII || Excudebat / Henricus Stephanus, illustri viri || Huldrici Fuggeri typographus.

Beaucoup d'éditions du xvi^e siècle ont été faites à Venise, Lyon, Hagueneau, Paris, Bâle, Padoue, Leyde, etc.

Van der Linden a fait paraître à Leyde, en 1637, une édition in-12, célèbre, mais fort critiquée; sortie des presses d'Elzévir :

A. CORN. CELSI || MEDICINA || LIBRI OCTO. Ex recognitione

JOH. ANTONIDAE VANDER LINDEN. Lugduni Batav.

apud JOHANNEM ELSEVIRIUM acad. typograph. MDCCXXXVII.

Une seconde édition de Van der Linden, également in-12 en deux volumes, est de 1663.

Almeloveen a fait paraître à Amsterdam, en 1713, le Traité de Celse, format in-12, avec des notes de Constantin, Casaubon, etc. Volpi en a donné un autre à Padoue en 1722, in-8°, avec trois lettres de Morgagni; et un nouveau Celsus, paru en 1740, 2 vol. in-8°, renferme six lettres de Morgagni.

L'édition in-4° de 1769, par Targa, est aussi de Padoue; elle est remarquable par des corrections et l'épuration du texte. Celle de Leyde, 1783, in-4°, faite sur celle de Targa, renferme une lettre de Bianconi, des notes et commentaires *variorum* et un lexique de l'ouvrage de Celse par G. Matthiæ.

Haller a publié à Lausanne, en 1772, les deux volumes in-8° que voici sur Celse. Ces volumes forment les tomes VIII et IX de ses *Artis medicæ principes* :

A. CORN. CELSI || medicinæ || libri octo... ||

Recensult, præfatus est || ALBERTUS DE HALLER ||

ARTIS MEDICÆ || PRINCIPES || Tomus octavus || Tonus nonus ||

Lausannæ, sumptibus Franc. Grasset et Locio, MDCCLXXII.

On a dit que les titres des chapitres de Celse étaient de Haller, mais vous les trouverez donnés avant lui par les éditeurs précédents. Ils sont dans les volumes que je vous ai montrés sortis des presses des Alde, dans ceux de Paris, de Van der Linden, etc.

Je ne fais que mentionner les éditions de Strasbourg, 1806, 2 volumes in-8°; celle de 1808, par Pariset, 2 vol. in-32; de Vérone, 1810, in-4°; de Ritter et Albert, à Cologne, 1830, in-8°; celle de Daremberg, parue à Leipzig en 1839, in-8°. Celle d'Edouard Milligan, d'Edimbourg et Londres, in-8°, 2^e édition, 1831, est une des dernières à vous signaler.

Je ne vous parlerai en fait de traductions que des françaises. La première en date est de Ninnin, 1753, in-12. Vous l'avez sous les yeux :

TRADUCTION || des ouvrages || d'Aurelius-Cornelius || Celse, || sur la médecine, par M. NINNIN, tomes I-II. Paris. M. DCC. LIII.

La traduction de Ninnin a été réimprimée avec le texte latin en regard en 1821, 2 volumes in-12; puis, en 1823, avec les noms de Ratier et Fouquier, 1823, in-18.

Vous trouverez dans la collection des classiques latins de Nisard, imprimée chez Firmin Didot, une bonne traduction de Celse par Chaaes des Etangs, in-8°, parue en 1846. Le tirage à part, grand in-8°, porte en titre :

CELSE. || Traité de la médecine || en huit livres || traduction nouvelle. || Paris, || J.-J. Dubochet, Le Chevalier et comp. || 1843.

Elle a été suivie, en 1876, par celle de Védrenes, grand in-8°, la dernière pour notre pays.

TRAITÉ DE MÉDECINE || DE || A. C. CELSE, || traduction nouvelle || avec texte latin, notes, commentaires, tables explicatives, figures dans le texte, et quatorze planches contenant 110 figures d'instruments de chirurgie antique, trouvés dans les fouilles de villes gallo-romaines, de Pompéi et d'Herculanum, || par A. Védrenes, || précédée d'une préface || par || Paul Broca. || Paris, || G. MASSON, éditeur. || M D CCC LXXVI.

J'ai fait représenter, d'après plusieurs figures prises dans Védrenes, ainsi que d'autres de l'Atlas de Vulpès et de l'article *Chirurgia* (~~χειρουργία~~) de R. Briau (dans le Dictionnaire des antiquités grecques et romaines), plusieurs instruments de chirurgie du temps de Celse ou un peu postérieurs à son époque. Remarquez ces scalpels, stylets, pinces, etc., souvent à double fin, les deux bouts étant utilisés. Examinez aussi ces ventouses et un *speculum matricis* (trouvé à Pompéi) à trois valves pouvant s'écarter et se rapprocher. J'appelle votre attention sur les figures du curieux article de René Briau et les planches accompagnant la traduction de Védrenes. Ces modèles d'instruments anciens forment le complément du texte et vous le feront encore mieux comprendre; l'arsenal chirurgical des Romains était vraiment remarquable.

Les historiens, les commentateurs, les érudits qui se sont occupés de Celse sont très nombreux. Rhodius, en 1639, tenta d'écrire une *Vita Celsi*. Almeloveen s'est beaucoup occupé de l'encyclopédiste romain, et fut surnommé Celse II par l'Académie des Curieux de la Nature; Morgagni, de 1720 à 1750, écrivit huit dissertations sur Celse, et déjà octogénaire en 1768, il revenait encore sur ce sujet de prédilection. Targa, pendant soixante années de sa longue vie, a étudié les manuscrits et les éditions de Celse.

Je ne ferai que vous désigner : Scaliger, Daniel Leclerc, Barchusen, J.-A. Fabricius, Mahudel, Schulze, Kortholt, Eschenbach, Dujardin, Bianconi, etc., et encore, dans une période plus récente, Schilling, Louis Choulant, Kühnoltz, Kisse|l, Beaugrand, Hæser, etc., etc.

Vous avez dû remarquer parmi les historiens de Celse deux noms qui nous intéressent de bien près, ceux de Daremberg et de Broca. Je tiens à m'arrêter un instant sur ce dernier.

Messieurs, sous le décanat de Tardieu, après Rayer et avant Wurtz, les études historiques avaient repris faveur. C'était le moment où la médecine comparée était entrée à la Faculté, où mon cher et savant maître, Charles Robin, professait officiellement l'anatomie générale dont il avait établi l'enseignement solide dans ses cours particuliers. Des conférences sur l'histoire de la médecine et de la chirurgie furent faites sous l'inspiration de Verneuil et de Broca, deux amis qui, avec Follin, représentaient alors la jeune école chirurgicale.

Tous les conférenciers sont devenus professeurs, depuis notre doyen jusqu'à Tarnier. Hélas, combien nous manquent aujourd'hui / Chauffard, Lorain, Gubler, Axfeld, Lasègue, Perrot. Les adhésions étaient si nombreuses que plusieurs, à cause du temps limité, ne purent se faire entendre. Celui qui vous parle avait préparé une esquisse sur Morgagni, mais il dut céder la place à Broca, terminant la série par une étude sur Celse.

Ceux de vous qui ont connu Broca savent qu'il était né, comme Gratiolet, à Sainte-Foy, dans la Gironde et qu'il a parcouru la carrière la mieux remplie, passant par les hôpitaux, prenant part à tous nos concours, enlevant de haute lutte les premières places. Ecrivain d'un rare talent, Broca a laissé des travaux nombreux sur l'anatomie pathologique du cancer, le rachitisme, la pathologie des cartilages, un traité des anévrysmes, un autre des tumeurs, etc., etc. Ses mémoires sur l'anthropologie sont d'un mérite exceptionnel et Broca avait reçu de ses collègues de la Société d'anthropologie le titre glorieux et mérité de fondateur.

Les notices de S. Pozzi et de P. Horteloup vous montreront, dans des pages émues, les aptitudes et les travaux de Broca; elles vous le feront apprécier et regretter.

Il vous faudra lire, Messieurs, la conférence sur Celse à laquelle j'ai fait de larges emprunts. Le succès avait répondu aux efforts de l'orateur, et rien ne lui a manqué, pas même les critiques à la Quintilien ainsi que vous le pourrez voir dans la *Gazette médicale* de l'époque (année 1865, p. 405).

Quelle perte pour la Faculté, l'Académie, l'École d'anthropologie, les Sociétés savantes auxquelles Broca donnait ses travaux, lorsque le 8 juillet 1880 arriva comme au coup de foudre la nouvelle sa mort. Personnalité puissante, cœur bon et généreux, nature droite ayant pour règles le devoir et l'équité, tel était Broca.

Messieurs, j'ai tenu à ce que vous connaissiez la collection médico-chirurgicale celsienne. Rien, ou bien peu, ne nous reste des auteurs qui ont écrit pendant les trois derniers siècles qui précèdent notre ère. Celse représente à lui seul une époque, vous rappelant celle d'Hippocrate; plus tard, Galien vous en offrira une autre, répondant au point le plus avancé, sinon le meilleur, de la médecine grecque.

Vous avez vu quels efforts ont été faits pour dissiper l'obscurité presque impénétrable qui enveloppe la personne d'Aulus Cornelius Celsus. Il est incontestable qu'il était plutôt un médecin de livres et de cabinet qu'un praticien occupé. C'était, je vous l'ai montré, un curieux de la nature, un philiâtre de haut rang, instruit, pouvant, au besoin, soigner ses proches, ses amis, ses esclaves et les esclaves de ses amis.

L'œuvre considérable *Artes, Artium libri*, vous a offert, pour les choses de la médecine, un abrégé solide, un manuel merveilleusement composé, d'un style pur, mais nerveux, concis, élégant. Celse, auteur grave, procède avec le calme et l'impartialité du juge pour prononcer sur les doctrines de son temps. L'ouvrage *de re medica* est un des legs les plus précieux de l'antiquité pour apprécier la médecine grecque à Rome.

Si je suis parvenu à vous faire voir combien l'étude de Celse vous sera profitable, vous comprendrez aussi, Messieurs, les sentiments que j'éprouvé en vous rappelant à propos de Celse, le souvenir et le nom de Paul Broca,

Professeur Laboulière

